



EHPAD Résidence du PARC
87800 NEXON

24 FEV. 2021

COURRIER "ARRIVEE"

Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le

SLO

ID : 087-228708517-20210218-PAPH2021_052-AR

Pôle personnes âgées -
Personnes handicapées
Sous-direction des établissements
et services pour personnes âgées
☎ 05 44 00 11 28
Fax : 05.44.00.11.73

ARRETE PA-PH N° 2021 - 052

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-VIENNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé entre l'EHPAD de Nexon, le Conseil départemental et l'Agence régionale de santé ;

Sur proposition de la Directrice du pôle personnes âgées - personnes handicapées du Conseil départemental.

ARRETE

ARTICLE 1er - Les tarifs journaliers hébergement applicables à l'EHPAD de Nexon sont fixés, à compter du 1^{er} février 2021, à :

➤ **Hébergement permanent**

Chambre à 1 lit : **58,95 €**

➤ **Hébergement temporaire**

Chambre à 1 lit : **58,95 €**

ARTICLE 2 - Le prix de journée hébergement (comprenant les dépenses d'hébergement et de dépendance) applicable à cet établissement pour les résidents de moins de 60 ans est fixé, à compter du 1^{er} février 2021, à :

Prix de journée des moins de 60 ans : **74,72 €**